

Commission de l'Enseignement de promotion sociale, de
la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des
chances du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017–2018

6 MARS 2018

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 6 MARS 2018 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Première analyse quantitative détaillée de l'enseignement de promotion sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles»3	
1.2	Question de Mme Déborah Gérardon à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Rapport d'évaluation externe du Conseil de la jeunesse»5	
1.3	Question de Mme Déborah Gérardon à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Femmes de mars»5	
2	Ordre des travaux	7

Présidence de Mme Christie Morreale, présidente.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 10h15.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 *Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Isabelle Simonis, ministre de l’Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l’Égalité des chances, intitulée «Première analyse quantitative détaillée de l’enseignement de promotion sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles»*

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Nous avons tous pris connaissance de l’analyse quantitative de l’enseignement de promotion sociale (EPS) en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette analyse de cet acteur majeur de l’enseignement est la première effectuée en 25 ans. Les données quantitatives, essentielles pour mieux cerner la situation, soulèvent une série de questions. Il me semblerait donc intéressant, en parallèle, de réaliser une étude qualitative – portant sur les comportements, les attentes et les opinions – par le biais d’un questionnaire qui serait soumis à un échantillon de la population étudiée et dont les résultats chiffrés seraient ensuite extrapolés à l’ensemble de cette population.

De cette analyse quantitative, je relève certaines différences qu’il conviendrait d’analyser plus en profondeur: la pyramide des âges, qui varie en fonction de la région, et la répartition des étudiants par région et par niveau. Sur l’ensemble des étudiants inscrits en promotion sociale, 67 000 apprenants, principalement des demandeurs d’emploi, sont exonérés du droit d’inscription, soit 42,5 %. Pour les autres catégories d’étudiants, il existe des différences entre régions. Sur les 429 971 inscriptions dans l’EPS en 2015-2016, 249 484 concernaient des femmes. La répartition des inscriptions par sexe et par niveau montre une différence non négligeable dans le secondaire supérieur: les femmes y représentent deux fois plus d’inscriptions que les hommes, ce qui est interpellant.

Concernant le choix des matières en fonction du genre, l’analyse montre que les hommes optent davantage pour les secteurs de l’industrie et de la construction. *A contrario*, les femmes préfèrent s’inscrire dans les secteurs des sciences appliquées, des services aux personnes ou de

l’économie. Pour ce dernier secteur, les femmes se dirigent davantage vers le secrétariat et les langues, alors que les hommes se tournent plutôt vers l’informatique. Ce constat «stéréotypé» sur la répartition des matières n’est toutefois pas neuf.

Au sujet des épreuves intégrées, la différence la plus marquée au niveau régional se trouve dans les secteurs des sciences appliquées et de l’économie. L’analyse par sexe montre que les femmes s’inscrivent davantage aux épreuves intégrées. En ce qui concerne les stages, la part du supérieur dans les inscriptions est plus élevée en Région de Bruxelles-Capitale qu’en Wallonie.

Au sujet des titres et de leur authentification, 65 % des titres authentifiés par l’administration, soit 12 403 titres, concernent les femmes. Par ailleurs, l’administration authentifie davantage de titres du secondaire inférieur en Wallonie qu’en Région de Bruxelles-Capitale, où le nombre de titres authentifiés du secondaire supérieur est plus élevé. Le constat est identique pour les niveaux, puisque la Wallonie compte plus d’inscriptions aux épreuves intégrées dans le secondaire, tandis que la Région de Bruxelles-Capitale en compte plus dans le supérieur.

Outre votre analyse de ces éléments, je souhaiterais également obtenir des éclaircissements sur différents points, Madame la Ministre. Le projet «Réinsert» *intra-muros* vise à soutenir la réinsertion de la personne en augmentant son seuil de compétences ou d’employabilité au travers des unités d’enseignement suivies. L’offre de formation de l’EPS organisée en milieu carcéral se focalise sur des actions allant de l’alphabétisation aux unités d’apprentissage préqualifiantes et qualifiantes, et ce, de façon à rapprocher autant que possible la personne de l’emploi en remettant l’étudiant incarcéré dans un parcours de formation. Le projet «Réinsert» *intra-muros* a aussi pour objectif de renforcer les compétences sociales dans ce cadre particulier. L’action s’appuie notamment sur la loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l’administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus et l’article 76 de cette loi qui reconnaît le droit du détenu d’accéder à la formation. Comment ce renforcement s’organise-t-il? Concernant le projet «Réinsert» *extra-muros*, les méthodologies utilisées pour atteindre les objectifs empêchent d’aboutir à une comptabilisation complète de ces étudiants. Comment corriger cela?

La législation relative à l’EPS prévoit la possibilité de conventions automatiques de valorisation entre un organisme de formation et l’EPS. Le Service formation des petites et moyennes entreprises (SFPME), en collaboration avec la Chambre belge des comptables (CBC) de Bruxelles, devrait très prochainement profiter d’une convention automatique pour la formation de comptable dispensée par l’Institut de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) pour poursuivre, par exemple,

vers le bachelier en comptabilité organisé par l'EPS. Où cela en est-il?

À l'heure actuelle, il existe huit conventions automatiques de valorisation qui concernent l'enseignement secondaire et une, bientôt deux, pour l'enseignement supérieur. De nombreux contacts sont en cours avec d'autres opérateurs de formation publics ou privés, qui ont vu dans ce dispositif la possibilité pour les personnes formées chez eux d'obtenir une valorisation automatique de leurs compétences et de continuer leur parcours dans l'EPS. Les conventions automatiques de valorisation seront donc amenées à se développer dans le futur; pouvez-vous préciser dans quels délais et selon quelles modalités?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – L'instauration d'un véritable pilotage de l'EPS qui repose sur des données pertinentes est une priorité pour moi. L'analyse quantitative détaillée qui vient d'être publiée est la première réalisée sur cet enseignement. Certes, certaines données – genrées, concernant le taux de réussite ou portant sur le choix des formations – mériteraient une analyse qualitative et un examen plus approfondi. Toutefois, nous ne disposons actuellement pas de données d'analyse supplémentaires.

Le projet «Réinsert» *intra-muros* vise prioritairement l'augmentation du seuil de compétences des personnes incarcérées et le développement de leurs aptitudes sociales. Dans le cadre du milieu carcéral, les formations permettent à des personnes en rupture sociale ou professionnelle de vivre une expérience collective, de porter un regard critique sur un projet de vie et d'avenir et d'acquérir un savoir-être révélant une sensibilisation sociale préalable à une insertion socioprofessionnelle.

Dans le même sens, le module «Citoyenneté» a pour finalité de développer des capacités à s'exprimer, à écouter, à débattre en vue de favoriser l'esprit critique, d'outiller les personnes incarcérées afin de connaître le contexte social, politique, économique, culturel dans lequel elles se situent. Il s'agit en outre de susciter un engagement citoyen dans une société interculturelle, pluraliste et démocratique.

Pour ce qui concerne son pendant *extra-muros*, la chargée de mission informe, conseille, oriente les détenus proches de la sortie vers les formations les plus adéquates organisées par l'EPS. Cette personne soutient également les détenus à leur sortie dans leurs démarches de projets de formation. Elle n'intervient qu'à leur demande et ne dispose d'aucun pouvoir de contrôle, puisque ce n'est pas son rôle.

Les directions de l'EPS signalent toutes que leur établissement compte probablement, sans le savoir, des apprenants ayant le statut d'ancien détenu ou de justiciable. La discrétion étant consi-

dérée comme un facteur de réinsertion, la comptabilisation des anciens détenus insérés dans l'EPS ne pourrait être réalisée que par les assistants de justice des maisons de justice. Par respect pour le principe d'universalité de l'enseignement, je ne suis pas favorable à ce type de comptabilisation.

Concernant les conventions automatiques de valorisation, le gouvernement a approuvé, le 22 novembre dernier, la convention établie entre la Commission communautaire française (COCOF), en tant que pouvoir organisateur, et l'EPS à propos du cursus de bachelier en comptabilité. Les établissements de promotion sociale habilités à organiser cette section peuvent, d'ores et déjà, procéder à la reconnaissance des capacités acquises pour l'accès aux études, organiser le cours et sanctionner ces études dans l'enseignement de promotion sociale vis-à-vis d'apprenants en provenance de cet opérateur. Le Conseil général de l'enseignement de promotion sociale et l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) sont chargés d'évaluer cette convention après deux années de fonctionnement.

Animée par la ferme volonté de renforcer la visibilité et la mise en évidence de l'EPS au sein d'instances privées et publiques, j'ai lancé, en janvier dernier, un appel visant l'engagement d'un représentant ou d'une représentante chargé(e) d'établir de nouvelles collaborations à travers des conventions de valorisation. Nous devons répondre aux besoins et demandes en formations exprimés par les secteurs concernés, selon une démarche d'apprentissage tout au long de la vie. Cet appel, dont les modalités sont détaillées dans la circulaire n° 6493 du 15 janvier dernier, s'est clôturé le 11 février. J'ai chargé le directeur général adjoint de l'administration générale de l'Enseignement de promotion sociale de procéder à la sélection des candidats et candidates. Ce poste devrait être attribué au plus tard le 1^{er} avril prochain.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse très complète et pour ce premier bilan quantitatif de l'EPS. Je serai effectivement attentive à l'analyse qualitative dès qu'elle sera publiée. Des échanges avec des jeunes et des moins jeunes ont eu lieu dernièrement en Wallonie où diverses enquêtes ont été menées sur les possibilités de se former tout au long de la vie. L'EPS fait partie de ces possibilités et son enjeu est fondamental puisqu'il permet d'augmenter le niveau de formation des personnes qui souhaitent améliorer leur position sur le marché du travail.

Concernant la réinsertion *extra-muros* et compte tenu de votre explication sur la difficulté de comptabilisation, je vous rejoins tout à fait sur la nécessaire discrétion: les apprenants ne doivent pas être identifiés et stigmatisés au sein de leur groupe. Enfin, nous verrons comment l'engagement de la personne qui sera chargée de rechercher de nouvelles conventions pourra nous

permettre de progresser.

1.2 Question de Mme Déborah Gérardon à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Rapport d'évaluation externe du Conseil de la jeunesse»

Mme Déborah Gérardon (PS). – Sur une base décrétable et à la demande des acteurs, une évaluation externe du Conseil de la jeunesse est prévue tous les cinq ans. Elle est réalisée par l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) et l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse (OEJAJ).

Prévues pour la fin du mois de février ou le début du mois de mars de cette année, nous attendons avec impatience les conclusions de ce rapport, car elles serviront de point de départ à un travail de réforme en profondeur du Conseil de la jeunesse.

Au nom du groupe PS, je juge logique d'attendre ces conclusions qui constitueront une base de travail sérieuse pour toute réforme à venir. Madame la Ministre, celles-ci vous ont-elles été communiquées? Dans l'affirmative, quelles en sont les grandes lignes? Une présentation du rapport par leurs auteurs est-elle envisageable?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Moyennant quelques adaptations, le rapport d'évaluation externe et ses conclusions ont été validés par le comité d'accompagnement ce lundi. Dès la réception officielle du document, je le mettrai bien entendu à la disposition du Parlement. Si la commission en exprime le souhait, les auteurs pourront également venir le présenter. En effet, je les ai contactés et ils sont disposés à en faire la présentation si nécessaire.

Ce rapport est structuré en plusieurs parties. Il présente, d'une part, un historique et un diagnostic du fonctionnement du Conseil de la jeunesse et développe, d'autre part, un processus de *benchmarking*, ainsi que différents scénarios relatifs au redéploiement de l'association. Les balises et enjeux clés y sont également définis, afin d'instituer un nouveau Conseil de la jeunesse dans les meilleures conditions.

À mon sens, ce rapport contient suffisamment d'éléments éclairants pour poser des choix politiques et envisager une réforme approfondie en toute sérénité. Dans une perspective d'ouverture, j'avais d'ailleurs proposé d'en confier le pilotage au Parlement. Par ailleurs, je sais que vous êtes particulièrement impliquée dans cette réforme et je ne doute pas que vous prendrez ce dossier à bras-le-corps.

Mme Déborah Gérardon (PS). – Peu de temps s'est écoulé depuis la validation du rapport puisqu'elle a eu lieu hier. Je vous remercie, Madame la Ministre, de nous communiquer ce rapport, comme vous vous y êtes engagée. Vous avez signalé que ses auteurs sont disposés à le présenter à la commission. Ce serait en effet intéressant de les entendre ici.

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Le rapport devrait me parvenir officiellement le 16 mars. Je ne pourrai donc pas vous le transmettre auparavant.

Mme la présidente. – La demande d'audition doit être abordée lors de l'ordre des travaux, à l'occasion de notre prochaine réunion du 20 mars. L'audition pourra ensuite avoir lieu le 17 avril.

Mme Déborah Gérardon (PS). – J'écrirai dès lors à la Conférence des présidents afin que ma demande soit examinée lors de notre prochaine réunion.

Mme la présidente. – Je demanderai de toute façon qu'un ordre des travaux soit prévu à l'ordre du jour de notre prochaine réunion.

Mme Déborah Gérardon (PS). – Si vous le faites, il n'est pas nécessaire de multiplier les démarches. Je serai en tous cas présente lors de notre prochaine réunion pour demander la présentation par les auteurs et aborder la question du groupe de travail. De cette manière, le point sera définitivement traité.

1.3 Question de Mme Déborah Gérardon à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Femmes de mars»

Mme Déborah Gérardon (PS). – Pour la troisième année consécutive, durant tout le mois de mars, la plateforme «Femmes de mars» se mobilisera, parfois de façon volontairement provocante, afin de faire prendre conscience aux hommes des inégalités que les femmes rencontrent dans notre société. Il s'agit d'un des événements les plus mobilisateurs en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il propose près d'une vingtaine de rendez-vous allant de la réflexion à l'action collective, en passant par des formations et des activités de divertissement, le tout autour de la lutte en faveur des droits des femmes. Cette volonté de conscientiser les hommes aux violences dont les femmes sont victimes, notamment dans l'espace public, et de les impliquer dans le combat contre les inégalités entre les hommes et les femmes rejoint l'objectif poursuivi par la campagne «Supporters de l'égalité hommes-femmes» que vous

avez lancée, Madame la Ministre.

Force est de constater que les méthodes employées sont pour le moins très différentes, bien que visant en soi le même objectif, à savoir impliquer un maximum de forces vives dans ce combat qui concerne tout le monde. Sans entrer dans un débat à vocation polémique, qui ne se concentrerait que sur la forme aux dépens des vraies questions de fond, j'ai récemment entendu différentes voix dénoncer certaines méthodes et dérives qu'elles pourraient entraîner dans les rapports entre hommes et femmes dans la société. Je pense notamment aux débats entourant le mouvement #Metoo ou #BalanceTonPorc. Pourtant, au-delà de la forme, il me semble que le mouvement de responsabilisation et de conscientisation rejoint une démarche visant une implication plus grande, plus forte et plus visible des hommes dans ce combat.

Comment concilier aujourd'hui ces deux approches dans la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes, afin de ne pas alimenter ce courant qui, à tort, tend vers des formes de confrontation? Comment, surtout, ne pas perdre en efficacité dans ce combat si important pour l'ensemble de la société? De quelles manières pouvons-nous, selon vous, agir utilement à notre niveau de compétence dans un sens constructif et rassembleur et en vue d'une sensibilisation, notamment grâce à des formes innovantes de communication et d'information, sachant que celles-ci touchent parfois un public plus jeune?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, je répondrai également aux questions de vos collègues, Mmes Lambelin et Péciaux, absentes aujourd'hui.

Le 8 mars qui correspond à la Journée internationale des femmes est l'occasion de mettre l'accent sur l'égalité entre les femmes et les hommes, sur les avancées et les éventuels reculs et sur les engagements qu'il reste à prendre. En 2018, en Belgique, force est de constater que cette égalité n'est pas encore une réalité dans de nombreux domaines. Les résultats de l'indice européen d'égalité de genre, diffusés la semaine dernière, ont confirmé ces inégalités et épinglent une régression de la Belgique dans le classement global entre 2005 et 2015.

La cause principale évoquée est le peu d'investissements des hommes, notamment dans les tâches domestiques. Au-delà des éléments factuels identifiés, il est toujours question d'un même problème de fond, à savoir des rapports de genre basés sur un système de valeurs différentes, où les stéréotypes sur les femmes et sur les hommes sont légion. Pour déconstruire les stéréotypes, bousculer les mentalités et tendre vers l'égalité, il est primordial que tous les acteurs de la société y travaillent au quotidien: les femmes comme les hommes, les mondes associatif, éduca-

tif et politique, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, où le gouvernement est compétent dans les domaines de la prévention et de la sensibilisation, plusieurs politiques sont menées pour plus d'égalité. Ces dernières ciblent, en partie, les jeunes, tant au sein des écoles que dans les mouvements de jeunesse. Quelques projets sont en cours d'élaboration. Je pense par exemple au projet «Mixité dans le secteur de la jeunesse» qui vise à sensibiliser les animateurs et les coordinateurs aux questions de mixité et à créer des outils destinés aux professionnels de la jeunesse pour encourager des activités plus mixtes. Les résultats sont attendus cette année. L'opération «Girls'day, Boys'day» vise à sensibiliser les jeunes sur les choix de carrière et sur les professions. La nouvelle édition de cette opération démarrera bientôt. Enfin, le module «Égalité filles-garçons», qui sera dévoilé en mai, permettra aux enseignants d'intégrer la dimension de genre dans leur cours.

Nous menons d'autres actions de sensibilisation pour induire un changement de mentalités. La dernière en date est cette campagne qui encourage les hommes à s'engager en faveur de l'égalité entre hommes et femmes en devenant des supporters déclarés de cette égalité. C'est une campagne que j'ai moi-même initiée en marge de la Journée internationale des femmes du 8 mars. La majorité des actions figure sur le site www.supportersdelegalite.be. Cette campagne vise à conscientiser les hommes aux inégalités persistantes entre hommes et femmes. Ce site leur propose également quelques changements concrets à adopter pour devenir des supporters de l'égalité au quotidien. C'est, par exemple, prendre son congé de paternité – qui n'est actuellement pas obligatoire –, participer de façon plus équitable aux tâches ménagères, prendre et partager son congé parental, encourager une éducation sans stéréotype sexiste pour les enfants, en laissant par exemple ces derniers découvrir les loisirs et les sports qu'ils affectionnent, ou encore agir face à des situations de sexisme ou de harcèlement.

Au-delà des mesures politiques indispensables à la concrétisation de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, il est en effet fondamental de mobiliser chacun dans son quotidien. Cela passe sans doute par des campagnes de communication parfois ciblées sur des publics qui sont moins habituels et moins acquis à la cause, mais qui sont, à mon sens, tout aussi importants à sensibiliser dans cette démarche d'éducation populaire. C'est ce que nous avons essayé d'entreprendre avec les supporters dans les clubs de football de division 1. Cela a été une grande découverte pour ma part également. (*Sourires*)

Mme Déborah Gérardon (PS). – Comme vous l'avez rappelé, Madame la Ministre, de nombreuses actions sont menées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Votre dernière démarche en date, la

campagne «Supporters de l'égalité hommes-femmes», est originale et pertinente et permet de toucher un public différent. Or, c'est bien là le vrai combat: toucher un maximum de personnes.

Nous comptons des personnes acquises à la cause; l'objectif est qu'elles restent des défenseurs de cette cause. Cette cause doit être «contagieuse» au sens noble du terme. Je tiens donc à profiter de cette intervention pour vous remercier et vous féliciter pour votre initiative.

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, de Mme Sophie Pécriaux, intitulées «Sa-

lon des mandataires sans les mouvements de jeunesse» et «Sensibilisation des enfants et des jeunes à l'histoire des inégalités hommes-femmes», de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Repas gratuits en maternelle», et de Mme Anne Lambelin, intitulée «Index européen de l'égalité», sont retirées.

La question orale de M. Charles Gardier à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «*Chat* pour les victimes de harcèlement sexuel», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 10h45.*